



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : SH/CD
Affaire suivie par Me Sylvianne HYJEK,
Directrice du Centre Socioculturel
F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20231121-DEC_2023_398-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2023

Décision N°2023 – 398

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE « SI J'AI LE DROIT » DANS LE CADRE DES DROITS DE L'ENFANT LE SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Vu la consultation des prestataires suivants : VIZUEL PRODUCTION, Société Théâtre MARISKA, Graines de Mouvement, Weyland et Compagnie.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de Weyland et Compagnie répondant au besoin dûment recensé.

Considérant que la mise en place d'un spectacle « Si j'ai le droit » dans le cadre des Droits de l'Enfant programmé le samedi 25 novembre 2023 à partir de 16h30 au Centre François VACHALA nécessite la signature d'un contrat de cession avec la société Weyland et Compagnie représentée par Madame Françoise CHREIBER-DOIRET, en sa qualité de présidente.

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place d'un spectacle « Si j'ai le droit » dans le cadre des Droits de l'Enfant programmé le samedi 25 novembre 2023 à partir de 16h30, animé par la société Weyland et Compagnie, représentée par Madame Françoise CHREIBER-DOIRET en sa qualité de présidente, dont le siège social se situe 19 rue du Ginglet – 95800 CERGY.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec la société Weyland et Compagnie, représentée par par Madame Françoise CHREIBER-DOIRET, en sa qualité de présidente pour la mise en place d'un spectacle « Si j'ai le droit » dans le cadre des Droits de l'Enfant le samedi 25 novembre 2023 de 16h30 au Centre François VACHALA – Rue St Anatole – Résidence Sellier – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 1600 € TTC (Mille six cent euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, la société Weyland et Compagnie est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **21 NOV. 2023**

Pour le Maire
L'Adjointe au Maire




Madame Fatima AIT CHIKKHEBIH